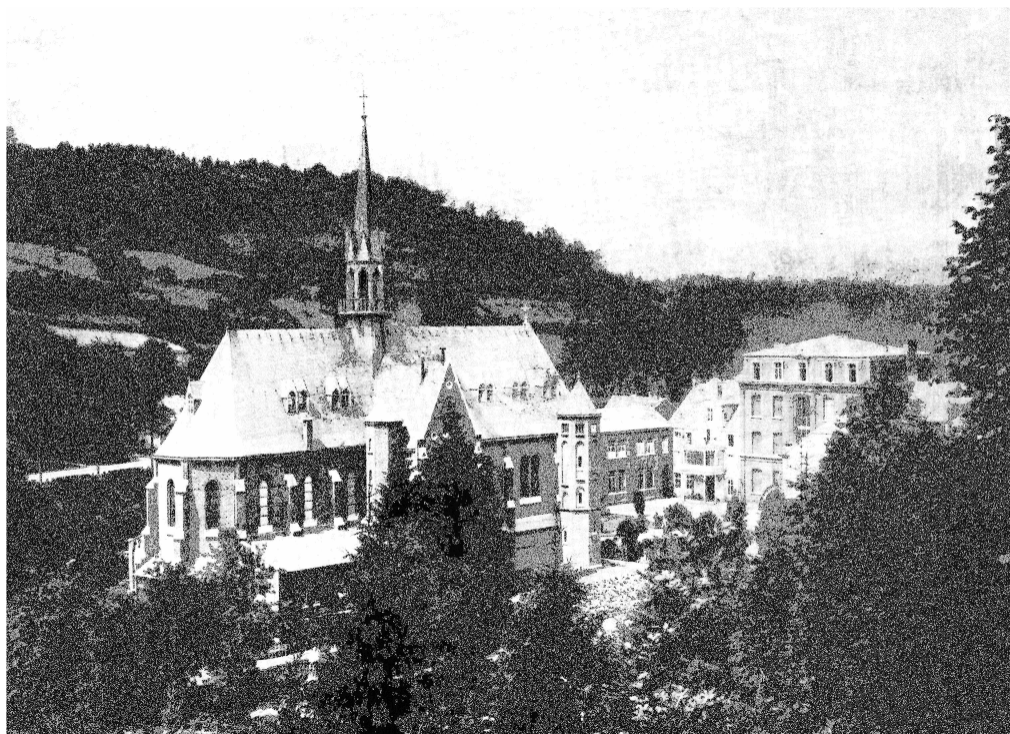


# *L'arrivée des P. Lazaristes à Theux*

*et l'établissement du Collège  
de Marché*

*Le récit du curé Georges s'arrête à  
l'été 1880.*

*Le premier bâtiment construit par les pères fut le gros bâtiment cubique (copie de la maison de Monseigneur) puis le collège qui fut agrandi par trois fois, puis l'Eglise et enfin le Scholasticat.*



## A . M . D . S .<sup>1</sup>

### Forsari et haec olim monimiste jorabit<sup>2</sup>

Je suis rentré en possession de la cure de Theux le 29 septembre 1877. En me confiant cette paroisse, Monseigneur de Montpellier m'avait dit, pour m'encourager sans doute, qu'il venait d'y faire l'acquisition d'une vaste maison qu'il destinait à des Frères Allemands, et que ces derniers adjoindraient à leur Institut des classes de primaires pour les enfants de la localité. – Ce projet avait transpiré : on attendait des Frères, et l'école qu'ils devaient ouvrir s'appelait déjà anticipativement l'école des Frères.

J'étais à Theux depuis quinze jours, lorsque le Supérieur des Frères des écoles chrétiennes de Verviers m'écrivit qu'il viendrait le lendemain avec le Supérieur général de Paris visiter l'immeuble acquis par Monseigneur, et voir le parti qu'on pourrait en tirer.

En effet, le lendemain m'arrivent ces deux honorables personnages : je leur fais les honneurs de ce vaste immeuble que je connais à peine.

Le Supérieur général, frère Irlide, examine le toit, prend des mesures à la maison, au jardin, etc., va et vient, ne dit mot, réfléchit ou fait semblant de réfléchir ; bref, toutes les allures d'un homme très entendu.

Le Frère Directeur de Verviers se rapprochait de temps en temps de moi, et me disait mystérieusement, portant la main au front et levant les yeux au ciel : Quelle boule ! Quelle boule ! – C'était une boule en effet, qui était en train d'enfanter des boulettes.

Le résultat de l'inspection fut que la propriété acquise par Monseigneur était avantageuse sans doute, mais qu'elle était insuffisante, vu qu'il

---

<sup>1</sup> Ad Majorem Dei Gloriam (A la plus grande gloire de Dieu)

<sup>2</sup> La mémoire se réjouira peut-être de se rappeler des souvenirs d'autrefois.

s'agissait d'y installer une vaste école normale que l'Institut possédait aux environs de Coblenze. La chose aboutirait si frère Erlide pouvait acheter les terrains avoisinants, lesquels appartenaient à Mademoiselle O.D. Les projets du Très Honoré Frère paraissaient très vastes ; il me faisait l'effet de vouloir acheter la moitié de la localité.

Ne connaissant pas M<sup>elle</sup> O.D. et d'ailleurs ne voulant pas avoir l'air de peser sur sa détermination, je m'abstins d'accompagner les Frères chez cette honorable dame, où ils voulurent se rendre immédiatement afin de conclure l'affaire sans désespérer.

Après une heure d'entretien, ils viennent me dire que l'affaire était faite : actum est<sup>3</sup>.- et qu'il y avait promesse de vente. Je leur offris à dîner, et à la fin du repas, je demandai au Supérieur général si je pouvais considérer leur arrivée comme prochaine.

"Assurément, me répondit-il, Monseigneur de Montpellier a trop fait en faveur de notre établissement de Malonne, pour que nous repoussions ses avances si avantageuses. Je me rends de ce pas à Coblenze pour presser le départ des Frères et de toute la colonie. Avant quinze jours vous aurez de nos nouvelles."

Quinze jours s'écoulaient, pas de nouvelles. Un mois passe, toujours rien. J'écris au Supérieur général de Paris pour savoir à quoi m'en tenir ; je lui rappelle la promesse verbale qu'il m'a faite et que j'avais transmise à Monseigneur l'Evêque. Enfin, après une assez longue attente, il me répond par une missive prolixe, dont le caractère principal était l'embaras. Oui, certainement, tout ce que je disais était vrai, il avait promis tout cela, il avait obtenu une promesse de vente, mais (textuellement) depuis lors la question était entrée dans une phase nouvelle et, bref, les Frères de Coblenze ne viendraient pas.

---

<sup>3</sup> La chose est faite.

J'envoyai cette encourageante réponse à Monseigneur, qui, certes, n'en fut pas satisfait. Peu de temps après, cet Institut Allemand arriva à Verviers avec grand fracas ; les Frères y avaient acheté une grande maison rue Sommelasielle(?) ; cette maison fut aménagée et meublée à grands frais. Et lorsque l'Institut y était bien installé, le gouvernement maçonnique qui régissait la Belgique lui signifia l'ordre de quitter le territoire.

Pour comble de malheur l'immeuble acquis à Verviers à grands frais avec le mobilier tout neuf qui le garnissait fut acheté par la ville pour y installer l'école normale de l'Etat .

Sic vos, non vobis nidificatis, aves<sup>4</sup>.

Si ces bons Frères étaient venus sans bruit s'établir à Theux, leur présence n'eût pas fait sensation, ils auraient pu y créer toutes leurs œuvres, l'école primaire qu'ils y auraient fondée eût été prospère du premier jour – car il faut reconnaître que pour l'enseignement primaire ils sont nos maîtres – on ne les eût pas molestés et ils y seraient encore maintenant, occupés à y faire le bien, à la grande satisfaction des Curés présents et futurs.

Mais la providence avait d'autres desseins.

---

<sup>4</sup> Ainsi donc, mes oiseaux, c'est vous qui avez construit le nid, mais pas pour vous.

## Second Acte.

Le 20 décembre suivant, je reçus une lettre de Monseigneur Warblings, vicaire-général, m'informant qu'il viendrait le lendemain, avec M<sup>r</sup> Marcus, provincial allemand des Frères de la Mission, pour examiner l'immeuble acquis par l'Ordinaire de Liège, à l'effet d'y rétablir la Province allemande des Lazaristes.

Le lendemain ces Messieurs arrivent et je les conduis à la maison en question. À part deux places, les plus convenables, que M<sup>r</sup> Prell, aumônier des Filles de la Croix, avait appropriées pour en faire son quartier, l'immeuble était dans un état pitoyable. Abandonnée depuis longtemps, il y régnait un froid de Sibérie, la poussière, la crasse s'y étalaient partout à deux doigts d'épaisseur. On conçoit que, dans cet état, cette maison était loin de présenter quelque chose pour l'agrément des yeux. Ainsi M<sup>r</sup> Marcus était loin d'en paraître enchanté. Il examinait le tout d'un air maussade et chagrin, n'exprimant ses sentiments que par cette interjection qu'il répétait bien souvent : Sa, ia ! — De retour à la maison, on ne put pas en savoir davantage. Cet homme était impénétrable. Comme il s'était éloigné un moment Monseigneur le vicaire-général me demanda ce que j'en pensai : Je pense, je dis, qu'ils ne viendront pas. — Je suis de votre avis, répondit Monseigneur. — Et ils s'en allèrent laissant les choses en l'état.

## Troisième acte.

Un mois après, le 25 janvier 1878, fête de la Conversion de Saint Paul, je vais à l'église pour dire la Sainte Messe, et j'aperçois un prêtre étranger célébrant à l'autel de la Sainte Vierge. Je demande au Sacristain ce que c'est. Je crois, me répondit-il, que ce sont des Pères qui sont arrivés pendant la nuit à la maison de Monseigneur.

En effet, M<sup>r</sup> Marcus et un autre Prêtre de la Mission, alors curé de Martelange, accompagnés de quelques frères y étaient arrivés et s'y étaient installés la veille fort tard dans la soirée. La maison, quand j'y allais, était encombrée de malles et de caisses, et de gens qui ne s'y retrouvaient pas. M<sup>r</sup> Marcus avait béni la chambre la plus convenable ; on y avait dressé un autel, et il y avait célébré les saints mystères.

Cette pièce étant précisément la chambre qui avait servi de chambre à coucher à M<sup>r</sup> Prell, ce bon abbé disait plaisamment qu'on le traitait de son vivant comme un saint canonisé, puisque la chambre qui lui avait servi était changée en sanctuaire. — Voilà les premiers débuts de la Congrégation de la Mission à Theux.

M<sup>r</sup> Marcus me remit immédiatement une copie du traité intervenu entre l'Evêque de Liège et le Supérieur général des Lazaristes. Voici les principaux articles de cette convention :

- 1°. Monseigneur l'Evêque accorde aux P.P. Lazaristes représentés par le P. Marcus la jouissance de la maison qu'Il possède à Theux, telle qu'elle se trouve actuellement, avec jardin, prés et toutes autres dépendances.
- 2°. Monseigneur accorde aux R.R. Frères l'autorisation d'y faire exécuter à leurs propres frais tous les travaux d'appropriation nécessaires pour en faire un établissement d'instruction, comme aussi d'y élever de nouvelles constructions.
- 3°. Dans l'éventualité que les R.R. P.P. vinssent à quitter l'établissement, Monseigneur l'Evêque leur payera la plus value de son immeuble d'après l'estimation de deux experts à désigner l'un par Monseigneur l'Evêque, l'autre par les R.R. Pères – Un état des lieux avec évaluation sera dressé avant le commencement des travaux d'appropriation.
- 4°. Tous les meubles de l'établissement, sans exception aucune, appartiennent aux R.R. Pères.

D'autre part,

- 1°. Les R.R. Pères acceptent l'offre susdite, se chargent d'entretenir l'immeuble dont ils ont la jouissance et d'en acquérir les contributions.
- 2°. Ils s'engagent à organiser à Theux, à leur arrivée, une école primaire pour l'instruction des garçons, répondant parfaitement aux besoins de la localité.
- 3°. S'ils ne peuvent y donner par eux-mêmes dès le principe, tout l'enseignement, ils peuvent s'adjoindre deux élèves normalistes, auxquels ils fourniront, outre le traitement, le logement et la table à l'établissement.
- 4°. Dans ce dernier cas, Monseigneur l'Evêque accordera aux R.R. Pères, cinq ans durant, un subside annuel de mille francs.

Ainsi conclu et accepté par les deux parties contractantes à Liège, le 15 janvier 1878.

Signé : H. Marcus

Signé : C. Waeblings vic-gén

M<sup>r</sup> Marcus ne tarda pas à être rejoint par un autre confrère. M<sup>r</sup> Richen, qui pendant quatre ans avait enseigné la théologie morale au séminaire de Meaux, arriva à Theux dans le commencement de février. A sa première visite il me dit qu'à son départ de Paris on criait à la gare la mort de Pie IX.

Peu de temps après arriva M<sup>r</sup> Vogels, puis M<sup>r</sup> Trufaut, puis M<sup>r</sup> Uhles. Bref, aux vacances de Pâques on put commencer l'établissement d'instruction moyenne pour les élèves allemands. L'ouverture de l'école primaire fut différée jusqu'aux grandes vacances.

Le début de ce petit collège fut bien modeste : on commence avec 7 ou 9 élèves. Le premier signe de vie qu'il donna fut de figurer, maîtres et élèves, à la procession du St Sacrement : on avait, en outre, dressé un beau reposoir dans le porche de la maison.

Successivement de nouveaux religieux arrivaient pour les besoins de l'instruction. Dès le début, M<sup>r</sup> Marcus m'avait demandé qu'elle<sup>5</sup> formalité il y avait à remplir pour se mettre en règle, eux étrangers, vis-à-vis du Gouvernement belge.

Ne le sachant pas moi-même, j'allai aux renseignements, et j'appris que chaque étranger avait à remettre à l'autorité communale une pièce authentique quelconque, passe-port, certificat de milice, certificat d'identité, etc. et que cette pièce était envoyée à la sûreté publique à Bruxelles, où l'on en prenait copie : après quoi on la renvoyait à l'intéressé. Les premiers Pères arrivés eurent soin de se soumettre à cette exigence : plus tard on négligea cette formalité pour d'autres : ce qui leur occasionna des désagréments.

Dans le courant de cet été 1878, les Pères reçurent la visite d'un de leurs confrères Monseigneur Delaplace vicaire apostolique de Pékin, originaire

---

<sup>5</sup> sic



de la Franche-Comté. Ce prélat nous fit l'honneur de visiter l'église et le presbytère.

Dans le même temps, Mgr l'Evêque de Liège m'écrivit que, devant aller faire visite du Nonce apostolique en villégiature à Spa, il passerait le lendemain quelques heures à Theux pour inspecter nos établissements religieux. Cette annonce mit M<sup>e</sup> Marcus dans ses petits souliers : jugez donc, il n'avait pas dans sa maison le portrait de Monseigneur. Je lui donnai un ancien portrait que j'avais. On le fit encadrer et le lendemain il paraissait avoir au moins vingt ans de représentation. Il doit se trouver encore dans le garde-meuble des Lazaristes.

Monseigneur fut complimenté chez les Pères par un des premiers élèves allemands. Le P. Provincial lui fit connaître qu'il avait un Frère capable de donner la classe inférieure à l'école primaire, un Frère revenu récemment de Constantinople. L'Evêque se chargea de procurer un instituteur pour la classe supérieure : plus tard il commit ce soin au directeur de l'Institut St Paul de Liège, lequel nous adressa pendant les vacances un normaliste de Carlsbourg.

Peu de temps après, Monseigneur m'envoya un billet de mille francs, nécessaires<sup>6</sup> pour approprier les deux classes et pour se procurer le mobilier scolaire. Et ainsi on arriva tout doucement aux grandes vacances.

---

<sup>6</sup> sic

## Quatrième acte.

Le premier dimanche d'Octobre 1878 (un an avant la loi de malheur) j'annonçai au prône l'ouverture de l'école libre catholique pour le lendemain après la messe du Saint Esprit. Ce n'était pas, disais-je, une déclaration de guerre à l'école communale, mais n'y avait-il pas assez d'enfants ignorants à Theux pour donner de l'exercice à tous les dévouements ?

D'emblée les deux classes furent bien garnies : ainsi qu'il a été dit plus haut, la classe supérieure était tenue par un élève normaliste, logé et nourri à l'établissement : la classe inférieure par un frère lazariste, le frère Mathias. Le Père Uhles, sur sa demande, avait été chargé d'enseigner le catéchisme dans les deux classes. — La présence d'un normaliste à cette table et dans cette maison, où il n'était ni élève ni religieux, donna lieu bientôt à des plaintes et à des inconvénients.

De plus, le nombre des élèves augmentant à l'Institut allemand, on vit bientôt la nécessité de transférer l'école primaire dans un autre local. Les Pères acquirent donc une maison voisine, et dont le jardin communiquait avec le jardin de la maison de Monseigneur. C'est là que furent transférées les classes primaires et l'habitation de l'instituteur. M. Marcus fit dresser le plan de toute la propriété, des deux maisons et des deux jardins : il me pria de le mettre sous les yeux de Monseigneur, et d'appuyer la demande qu'il faisait d'acheter tout ce qui appartenait à l'Evêque, afin de pouvoir s'agrandir et de pouvoir bâtir sur un terrain qui fut à lui. Monseigneur n'agréa pas cette demande et refusa de vendre.

Dès lors, il devenait évident pour moi que les Pères chercheraient quelque autre moyen d'aboutir, et de se décharger de cette école primaire qu'ils disaient ouvertement ne tenir qu'à leur corps défendant.

Dès leur arrivée, ils s'étaient mis en rapport avec les Franciscaines allemandes établies sur le territoire d'Andrimont. Ces relations paraissaient assez naturelles, vu la nationalité commune aux deux Congrégations. C'est de ce côté que souffla le vent qui allait changer la face des choses.

On était aux approches du temps pascal 1879. J'aperçus un jour deux religieuses d'un costume qui m'était inconnu visitant la propriété de M<sup>z</sup> Grandjean-Chapuis à Marché en compagnie de ce dernier et de M<sup>z</sup> Marcus. Il y avait anguille sous roche.

Quelques jours après, je reçus la visite de M<sup>z</sup> Marcus et de M<sup>z</sup> Richen, venant, comme ils disaient, m'informer d'un miracle.

Le miracle consistait dans la proposition, émanée a-t-on dit, des Franciscaines de permuter de résidence avec les Pères : ceux-ci iraient à Andrimont et les Franciscaines viendraient à Theux.

Le Mardi<sup>7</sup> de Pâques, je donne la sainte Communion à l'église paroissiale à deux religieuses franciscaines, lesquelles viennent me dire qu'elles ont acheté la propriété de M<sup>z</sup> Grandjean à Marché, qu'elles ont l'intention d'y tenir un hospice et qu'elles se mettent à ma disposition pour la visite des malades pauvres de la paroisse.

En effet, pendant les vacances de Pâques, on vit s'opérer les deux déménagements. Et après les vacances les Franciscaines étaient établies à Marché, et les Pères avec leur Institut étaient à Andrimont. Par suite, la maison de Monseigneur était pour la troisième fois, comme Jérôme Paturot, à la recherche d'un propriétaire.

---

<sup>7</sup> Sic

## Cinquième Acte.

Le résultat le plus clair de ces changements fut que l'école catholique tout entière tomba à la charge du curé. Un second instituteur, lui aussi normaliste de Carlsbourg, fut adjoint au premier. J'assurai à l'un et à l'autre, outre le logement, un traitement de 1400 fr !

Cette charge n'était rien aux regards des immenses avantages que les Franciscaines procuraient à la paroisse. Jamais la divine Providence n'avait fait aux paroissiens de Theux un présent qui put être comparé à celui-là. Quelles saintes et dignes femmes ! Sœur Cléophas, la supérieure, S<sup>z</sup> Boromé, S<sup>z</sup> Gonzague, S<sup>z</sup> Jeanne et les autres : c'est avec reconnaissance que je transcris ici leurs noms : celui qui les a connues ne peut pas les oublier. Quelle simplicité, quelle charité, quelle générosité. Elles allaient visiter tous les malades, leur rendaient tous les soins d'infirmières dévouées, passaient les nuits à leur chevet quand c'était nécessaire et ne les quittaient pas sans leur laisser quelques douceurs. Elles nettoyaient les maisons des pauvres gens, mettaient l'ordre partout, lavaient et peignaient les petits enfants : c'étaient des anges de charité.

Les Lazaristes, en quittant Theux, leur avaient laissé M<sup>z</sup> Uhles pour être leur aumônier. Ce religieux avait chez elles le logement et la table.

Ce fut pendant cet été 1879 que le directeur de la sûreté publique signifia à trois Lazaristes l'ordre de quitter le territoire belge. Ces religieux avaient négligé de remplir la formalité dont j'ai parlé plus haut. Evidemment, ce n'était qu'un prétexte : nous étions alors sous le régime de la persécution religieuse. A la demande des Pères, qui ne savaient à qui recourir, je me rendis à Bruxelles pour obtenir le retrait de cette décision. Sur les indications de M<sup>z</sup> le représentant Cornesse, je me suis mis en

rapport avec M<sup>z</sup> de Lanstheere, à qui, en sa qualité d'ancien ministre de la justice, les chefs du parti catholique avaient remis le soin de résoudre les affaires de cette nature. D'après ses conseils, je me rendis à la nonciature pour obtenir que le Nonce fit une démarche diplomatique chez le ministre des affaires étrangères, afin d'obtenir la déclaration que le gouvernement allemand n'avait pas demandé l'extradition de ces religieux. Quand je vis M<sup>z</sup> de Lanstheere, il rentrait de cette séance mémorable dans laquelle la loi de malheur avait été votée à la chambre.

L'application de cette loi au mois d'octobre suivant nous valut de nouveaux ennuis. Les classes de garçons furent augmentées : et les Filles de la Croix ajoutèrent une classe nouvelle à celles qu'elles avaient déjà.

La veille de Noël, même année, M<sup>z</sup> Uhles venait de confesser les Franciscaines, lorsque, remonté à sa chambre, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie : il expira après quelques heures d'agonie, sans avoir repris connaissance. C'est le premier Lazariste qui, procul a patria<sup>8</sup>, a pris possession du cimetière de Theux. Le clergé paroissial se fit un devoir de le remplacer autant qu'il le put, pour le service de ces dignes religieuses.

Elles continuaient à faire le bien, donnant de bons conseils, répandant partout les bons exemples de leur charité et ouvrant le chemin à la grâce. Plusieurs âmes éloignées de Dieu ont été ramenées au bien par l'influence de leur vertu. À leur demande, je fixai un petit salut à leur chapelle tous les dimanches après-midi. On s'y portait en foule, tant était grande l'influence qu'elles exerçaient sur la population et l'attrait que répandait l'exemple de leur sainte vie.

À leur demande aussi, le Saint Sacrement fut transporté solennellement de l'oratoire des sœurs à la chapelle de Marché, le jour de l'octave de la Fête-Dieu à huit heures du soir. On y chanta un petit salut, et ensuite

---

<sup>8</sup> Loin de sa patrie.

nous fîmes la procession tout à l'entour de la place du Marché pour reposer le St Sacrement chez les sœurs. Ce fut un spectacle inoubliable : l'harmonie de Juslenville avait spontanément offert son concours ; toutes les maisons de Marché étaient illuminées ; on y était accouru de tous les environs. Notre-Seigneur fut grandement glorifié : c'était le plus vif désir des bonnes Franciscaines.

À plusieurs reprises leur supérieure générale Mère Fulgentia, vint passer quelques semaines à Marché, et elle nous montra que les filles étaient la ressemblance de la Mère.

Néanmoins, malgré tout le bien qu'elles faisaient à Theux, malgré les sympathies qui les environnaient, elles avaient le regret de ne pouvoir en Belgique observer toutes les prescriptions de leur règle. Cette règle en effet, dans un but de salutaire humiliation, les oblige à la mendicité. L'archevêque de Cologne, leur supérieur immédiat, leur fit connaître son désir de les voir rentrer en Allemagne. Le gouvernement allemand, du reste, ne les avait jamais molestées, attendu qu'il en avait besoin. Si elles s'étaient établies en Belgique, à Enghien d'abord, à Andrimont ensuite, c'était sous l'influence d'une certaine panique qui leur faisait craindre une expulsion générale.

## Sixième et Dernier Acte

Les Pères Lazaristes avaient toujours nourri l'espoir d'acquérir cette belle propriété. M<sup>r</sup> Richen surtout poussait les Esprits dans ce sens. Attendu donc que les sœurs devaient quitter le territoire belge, ils se rendirent acquéreurs de leur propriété pour le prix de .....

Ce fut la 3<sup>ème</sup> émigration de leur institut allemand. L'extension qu'il a prise permet d'espérer que ce sera la dernière. "C'était d'abord *gramen sinopis quod accipiens homo seminavit in agro. Minimum quidem erat omnibus seminibus. Cum "tutum" creverit majus est omnibus oleribus. Maintenant hic arbor ita est volucrer caeli veniant* de toutes les parties de l'Allemagne et d'ailleurs et habitent in "... ?..." épis."<sup>9</sup>

Quant aux Franciscaines elles ont quitté Theux au milieu des larmes et regrets de toute la population. Ce départ est incontestablement la perte la plus grande que cette paroisse pouvait éprouver. Une grâce infiniment précieuse lui était enlevée.

La suite du récit appartient à l'histoire contemporaine et pourra être faite par des personnalités plus compétentes que moi.

F.X. Georges  
Curé de Theux

*Ce dernier texte a été copié par moi sur le registre de la paroisse.*

*Em. Lisin*

*dir Ec normale 1925*

*Ce texte a été dactylographié et les notes de bas de pages ont été ajoutées en juin 2003.*

*Hans Emontspohl, Yves Cornet  
Prof. Institut Saint-Roch*

---

<sup>9</sup> C'était d'abord un grain de sénevé que l'homme prit dans son sac et sema dans le champs. C'était la plus petite des semences, mais quand elle grandit, elle est devenue plus grande que tous les oliviers (arbres). Maintenant elle devient un arbre tellement grand que les oiseaux du ciel viennent s'y loger de toutes les parties de l'Allemagne et d'ailleurs et habitent dans ? ? .